



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2020-177

PUBLIÉ LE 27 AOÛT 2020

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2020-08-27-001 - Subdélégation de signature. (6 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2020-08-27-001

Subdélégation de signature.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction interdépartementale des routes sud-ouest
Secrétariat général

Arrêté de subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'ordonnancement secondaire

Le directeur interdépartemental
des routes sud-ouest,

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 2 ;
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la circulaire n° 80-132 du 1^{er} octobre 1980 sur la gestion financière et comptable des services ;
Vu la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2015 nommant M. Hubert FERRY-WILCZEK, directeur interdépartemental des routes sud-ouest ;
Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2020 donnant délégation de signature à M. Hubert FERRY-WILCZEK, directeur interdépartemental des routes sud-ouest, en matière de personnel, de gestion du patrimoine, de contentieux, de règlements amiables de dommages, et de marchés publics ;
Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2018 de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n° 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2017 portant organisation de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;
Vu la décision du 23 février 2018 d'organisation de la direction interdépartementale des routes sud-ouest ;
Sur proposition du secrétaire général de la direction interdépartementale des routes sud-ouest,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Subdélégation de signature est donnée à Anne CALMET, directrice adjointe à l'effet de signer :

- toutes les pièces relevant des attributions de l'ordonnateur secondaire délégué ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords-cadres dévolues au représentant du pouvoir adjudicateur ou à la personne responsable des marchés, prévues par le décret 2016-360 portant sur les marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales,

Cette subdélégation s'applique à l'ensemble des marchés publics et accords-cadres pour lesquels la signature a été déléguée au directeur interdépartemental des routes sud-ouest, sans préjudice du visa préalable du préfet.

Art. 2. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l’effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, et en particulier les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) visée à l’article 42 d) 2° de l’ordonnance n° 2015-899 susvisée et aux articles 27 à 29 du décret n° 2016-360 précité, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, ainsi que tous les actes prévus pour leur passation et leur exécution ;
- les bons de commande d’un montant inférieur à 90 000 € HT émis dans le cadre d’un accord cadre à bons de commandes ;
- les propositions d’engagements et de liquidation, et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Les conditions d’exercice de la subdélégation de signature des MAPA sont précisées par la directive « commande publique » de la direction interdépartementale des routes sud-ouest.

Nom	Service	Fonction
Fabien GELEBART	Secrétariat Général (SG)	Secrétaire général
Jean-François ROLLAND	SG	Secrétaire général adjoint
Ludovic ALIBERT	Service Information et Gestion du Trafic (SIGT)	Chef du service
Nathalie RICHER <i>En cas d’empêchement ou d’absence :</i> Éric CHAMARD Jean-François MESSAGER	Service Modernisation, Entretien et Exploitation (SMEE)	Cheffe du service Chef de la division entretien exploitation Chef de la division maîtrise d’ouvrage
Sylvie UHMANN <i>En cas d’empêchement ou d’absence :</i> Carole VANEL Thierry CLEMENT David MORELLATO	Service d’Ingénierie Routière (SIR)	Cheffe du service Cheffe de la division Est Chef de la division Ouest Chef de la division Sud et ouvrages d’art

En cas d’absence ou d’empêchement des délégataires désignés au présent article dans le tableau ci-dessus, la subdélégation de signature qui leur est conférée sera exercée par l’agent désigné pour assurer leur intérim.

Art. 3. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l’effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques dont le montant est inférieur ou égal à 25 000 € HT, et en particulier les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) visée à l’article 42 d) 2° de l’ordonnance n° 2015-899 susvisée et aux articles 27 à 29 du décret n° 2016-360 précité, dont le montant est inférieur ou égal à 25 000 € HT, ainsi que tous les actes prévus pour leur passation et leur exécution ;
- les bons de commande d’un montant inférieur à 25 000 € HT émis dans le cadre d’un accord cadre à bons de commandes ;
- les propositions d’engagements et de liquidation, et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Ces subdélégations s’exercent sous le contrôle et la responsabilité des chefs de district et de service concernés, et dans le respect des dispositions de la directive « commande publique » de la direction interdépartementale des routes sud-ouest en ce qui concerne la signature des MAPA.

Nom	Service ou district	Fonction
Jean-Charles MOUREY <i>En cas d’empêchement ou d’absence :</i> Pierre BRUNEL	District centre (DC)	Chef du district centre Technicien fonctionnel

Nom	Service ou district	Fonction
Jean-Clair YECHE <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Michel DELMAS	District est (DE)	Chef du district est Adjoint au chef du district est
<i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Christophe SIGALA	District ouest (DO)	Chef du district ouest Adjoint à la cheffe du district ouest
Jean-Hugues VOS <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Vincent HOURRIEZ	District sud (DS)	Chef du district sud Adjoint au chef du district Sud
Service Information et Gestion du Trafic		
Daniel DIGREGORIO <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Michel SCAPIN	SIGT/CIGT Saint Paul	Chef du CIGT de St Paul de Jarrat Adjoint au chef du CIGT de St Paul de Jarrat et chef de PC
Alexandre BONNEAU <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Denis BLAZQUEZ	SIGT/ESE	Chef de l'unité équipements et systèmes d'exploitation Adjoint au chef de cellule ESE et chef du pôle maintenance des équipements
Carole BELIN	SIGT/CIGT Toulouse	Cheffe du CIGT de Toulouse
Service Modernisation, Entretien et Exploitation		
Sylvie FOURNES <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i>	SMEE/BM	Cheffe de l'unité budget et marchés Adjointe à la cheffe de l'unité budget et marchés
Gilles BOUCHATON	SMEE/DEE/ESRM	Chef de l'unité exploitation, sécurité routière et matériels
Secrétariat Général		
Valérie MARQUES <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Delphine MARTEL	SG/AMI	Cheffe de l'unité achats, moyens et immobilier Adjointe à la cheffe de l'unité achats, moyens et immobilier

En cas d'absence ou d'empêchement des délégués désignés au présent article dans le tableau ci-dessus, la subdélégation de signature qui leur est conférée sera exercée par l'agent désigné pour assurer leur intérim.

Art. 4. – Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques dont le montant est inférieur ou égal à 4 000 € HT, et en particulier les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) visée à l'article 42 d) 2° de l'ordonnance n° 2015-899 susvisée et aux articles 27 à 29 du décret n° 2016-360 précité, dont le montant est inférieur ou égal à 4 000 € HT, ainsi que tous les actes prévus pour leur passation et leur exécution ;
- les bons de commande d'un montant inférieur à 4 000 € HT émis dans le cadre d'un accord cadre à bons de commandes ;
- les propositions d'engagements et de liquidation, et les pièces justificatives qui les accompagnent.

Ces subdélégations s'exercent sous le contrôle et la responsabilité des chefs de district et de service concernés, et dans le respect des dispositions de la directive « commande publique » de la direction interdépartementale des routes sud-ouest en ce qui concerne la signature des MAPA.

Nom	Service ou district	Fonction
District centre		
Willy GONZALEZ <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Philippe KLEIN	DC	Chef du CEI Toulouse
	DC	Adjoint au chef du CEI Toulouse
Pierre GARCIA <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Claude SOUMEILLAN	DC	Chef du CEI Carbonne
		Adjoint au chef du CEI Carbonne
Pierre BERSILLON	DC	Chef du CEI Chaum
District est		
Jean-Jacques ALIBERT	DE	Chef du CEI Montans
Gilles GINESTET	DE	Chef du CEI Rosières
Francis COSTES	DE	Chef du CEI Laissac
Nicolas MAYNADIE	DE	Chef du CEI Castres
District ouest		
Jean-Paul SUTTO	DO	Chef du CEI L'Isle Jourdain
Michel CAILLAU	DO	Chef du CEI Auch
Patrice LAVAL	DO	Chef du CEI Captieux
Francis BOILEDIEU <i>En cas d'empêchement ou d'absence :</i> Alain TAJAN	DO	Chef du CEI de Séméac
		Adjoint au chef du CEI de Séméac
District sud		
Vitor DIAS	DS	Chef du CEI de St Paul de Jarrat
Stéphane RAYNAL	DS	Chef du CEI d'Ille sur Têt
Charles CALVET (par intérim)	DS	Chef du CEI de Latour de Carol
Charles CALVET	DS	Chef du CEI de l'Hospitalet
Gérard OLIVIERI	DS	Chef du CEI de Mont Louis
Carine ANTOINE	DS/PF	Cheffe du pôle financier
Jean-Michel ROSSI	DS	Responsable matériel et équipements routiers
Service Modernisation, Entretien et Exploitation		
Christine SARRAZAC <i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Martine POTIQUET	SMEE/MO/GC	Cheffe de l'unité gestion comptable
		Adjointe à la cheffe de l'unité gestion comptable
Julie PUAU	SMEE/DMO/AJD	Cheffe de l'unité affaires juridiques et domaniales
Marie Pierre BELMONTE	SMEE/MO/MR	Chef de l'unité modernisation du réseau
Sylvain TAUZY DIT LONNE	SMEE/MO	Chargé de mission modernisation
	SMEE/EE/EPR	Chef de l'unité entretien du patrimoine

Nom	Service ou district	Fonction
<i>en cas d'empêchement ou d'absence :</i> Charles KLEINKLAUSS		routier Adjoint au chef de l'unité
Hervé RIEUTORT	SMEE/EE/ESRM	Chef du pôle matériels
	SMEE/EE/ESRM	Chef du pôle exploitation équipements et sécurité routière
Olivier LAGAND	SMEE/EE/ESRM	Correspondant achat au pôle matériels
Secrétariat Général		
Florence BONNAFOUS	SG/RH	Cheffe de l'unité ressources humaines
Samuel COLLON	SG/SQ	Chef de l'unité stratégie et qualité
Geneviève CASTEX	SG/SP	Cheffe de l'unité sécurité prévention
Marie-Céline MAFUTUNA	SG/CC	Cheffe de l'unité communication et coordination
Service d'Ingénierie Routière		
Sylvain GARLASCHI	SIR/AP	Chef de l'unité appui au pilotage
Christophe ORTIZ	SIR/DPE/ERES	Chef de l'unité d'études routes et équipements d'exploitation
Serge JURADO	SIR/DPE/RN88 Albi Rodez	Chef de l'unité projet RN 88 Albi - Rodez
Christophe ANTOINE	SIR/DPE/RN88 Baraqueville	Chef de l'unité projet RN 88 Baraqueville
Mathieu ANTRAS	SIR/DPO/ERES	Chef de l'unité d'études routes et équipements d'exploitation
Lucie PRILLARD	SIR/DPO/A620	Cheffe de l'unité projet A620
Kevin VIVERGE	SIR/DPSOA/EOAE	Chef de l'unité études et ouvrages d'art et environnement
Raphaël PASCO	SIR/DPSOA/RN116	Chef de l'unité projet RN 116
Médecine de prévention		
Françoise GRENET		Médecin de prévention
Anne KITO-VARDON		Médecin de prévention
Gérard MAZOUÉ		Médecin de prévention
Michel PERRET		Médecin de prévention
Dominique SIBERCHICOT		Médecin de prévention

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés au présent article dans le tableau ci-dessus, la subdélégation de signature qui leur est conférée sera exercée par l'agent désigné pour assurer leur intérim. Cet intérim sera formalisé par une décision.

Art. 5. - Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les actes relatifs à la réalisation des opérations de recettes sans limitation de montant.

Nom	Service	Fonction
Nathalie RICHER	SMEE	Cheffe du service
Éric CHAMARD	SMEE/DEE	Chef de la division entretien exploitation
Jean-François MESSAGER	SMEE/DMO	Chef de la division maîtrise d'ouvrage
Sylvie FOURNES	SMEE/DMO/BM	Cheffe de l'unité budget et marchés
	SMEE/DMO/BM	Adjointe à la cheffe de l'unité budget et marchés
Julie PUAU	SMEE/DMO/AJD	Cheffe de l'unité
Olivier LAGAND	SMEE/DEE/ESRM	Correspondant achat au pôle matériels

Art. 6. – Sont exclus de la présente subdélégation :

- 1° Les affectations des tranches fonctionnelles (pour le programme n° 723),
- 2° Les ordres de réquisition du comptable public,
- 3° Les décisions de passer outre au refus de visa de l'autorité chargée du contrôle financier,
- 4° En cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier l'informant des motifs conduisant à ne pas se conformer à l'avis donné.

Art. 7. – L'arrêté du 19 juin 2020, établissant les subdélégations de signature des agents de la direction interdépartementale des routes sud-ouest en matière de marchés publics et d'ordonnancement secondaire, est abrogé.

Art. 8. – Le directeur interdépartemental des routes sud-ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le

Le directeur interdépartemental
des routes sud-ouest

Hubert FERRY-WILCZEK